

**PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 6
DU 28 JUN 2021**

Convocation : 22 juin 2021

Présents : Anne-Marie MARILLER, Jean-Claude LAVESVRE, Laurence SEBASTIEN, Mathieu DUGARDIN, Séverine RAVIER, Egbert STAP, André FLETY, David SIMONOT, Patrice DEVELAY

Absents : Françoise REMANDET (procuration à Laurence SEBASTIEN), Marion TAUNAY-MAHMOOD, excusée.

1. Compte-rendu de la précédente réunion

Les comptes rendus de la réunion du 19 mars 2021 et du 1^{er} avril 2021 sont approuvés à l'unanimité.

2. Décisions du Maire

Aucune décision n'a été prise depuis la dernière réunion de conseil.

3. CCGAM

• **Transfert de compétence mobilité à la CCGAM**

Mme Le Maire explique qu'en application de la Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite LOM, les communautés de communes doivent se prononcer à la majorité absolue, sur la prise de compétence mobilité sur le ressort de leur périmètre.

Dès lors, la communauté de communes, devenue AOM locale (Autorité Organisatrice de la Mobilité), devient compétente pour tous les services de mobilité inclus dans son ressort, à partir du 1^{er} juillet 2021.

La région assure actuellement dans le ressort de son périmètre :

- - services réguliers de transport public,
- - services de transport scolaire.

La région a donné délégation à la CCGAM pour qu'elle continue de gérer le transport à la demande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la prise de compétence mobilité par la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan à partir du 1^{er} juillet 2021,

• **Modification des compétences proposées par la CCGAM**

Mme le Maire explique que dans le cadre de la définition du nouveau projet de territoire de la CCGAM pour le mandat 2020-2026, l'intérêt communautaire ainsi que les statuts ont été modifiés en conseil communautaire le 30 mars dernier.

Ne seront plus de compétence de la CCGAM :

- l'informatique et les logiciels
- l'achat et la location des copieurs des mairies,
- le soutien des sports de nature défini en annexe A des statuts actuels,
- la gestion des étangs de Bousson et de la Goulette,
- les études relatives à la création d'un office intercommunal des sports,
- la gestion des fourrières animales,
- la gestion de la fourrière automobile,

Le nouveau projet de statuts ainsi modifié s'appliquera au 1^{er} octobre 2021.

SDIS 71

LE BON SAMARITAIN UNE APPLI QUI SAUVE DES VIES

Les pompiers de Saône-et-Loire (SDIS 71), en accord avec le Département et la Préfecture de Saône-et-Loire, ont déployé l'application du Bon Samaritain « Staying Alive » dans le territoire.

SANS GESTE DE RÉANIMATION SUR UN INDIVIDU VICTIME D'UN ARRÊT CARDIAQUE, CHAQUE MINUTE QUI PASSE DIMINUE DE 10 % LES CHANCES DE SURVIE. UNE VICTIME D'UN ARRÊT CARDIAQUE QUI N'EST PAS RÉANIMÉE DANS LES 10 MINUTES N'A QUASIMENT AUCUNE CHANCE DE SURVIE.

LE BON SAMARITAIN, LE MAILLON FORT DES POMPIERS

Déjà leader dans le domaine de la cartographie des défibrillateurs avec l'application Staying Alive, la communauté de volontaires du Bon Samaritain est devenue un maillon incontournable de la chaîne des secours qu'elle a révolutionnée dès son lancement en 2017 avec les Pompiers de Paris.

EN 2020, LES SAPEURS-POMPIERS DE SAÔNE-ET-LOIRE ONT DÉCLANCHÉ 514 FOIS LES SECOURS POUR SUSPICION D'ARRÊT CARDIO-RESPIRATOIRE.

AGIR OU LAISSER MOURIR ?

QUI PEUT ÊTRE BON SAMARITAIN ?

Tout le monde peut jouer un rôle et peut télécharger l'application Staying Alive pour être recensé en tant que tel.

Si vous avez un diplôme de secouriste
Vous pouvez aller directement auprès de la personne pour prodiguer les premiers secours

Si vous n'avez pas de notion de secourisme
Vous pouvez aller chercher le défibrillateur à proximité pour faire gagner du temps au secouriste déjà sur place

COMMENT ÇA MARCHE ?

- Lors d'un arrêt cardio-respiratoire (ACR), le Centre de transmission de l'alerte des sapeurs-pompiers (CTA) engage les secours publics.
- Une fois les secours engagés, l'opérateur du CTA recherche, via l'application Internet, « le Bon Samaritain », si un secouriste est disponible.
- Les « Bons Samaritains » disponibles aux alentours sont géolocalisés et informés par un système de déclenchement à distance via leur téléphone mobile.
- Si un bon samaritain accepte, le CTA est informé et le bon samaritain se rend sur les lieux de l'ACR guidé par son téléphone portable.
- La position d'un défibrillateur automatique externe (DAE) est transmise au bon samaritain.
- Si deux bons samaritains sont disponibles, le secouriste diplômé se rend sur les lieux de l'ACR pour les premiers secours et l'autre va récupérer le DAE avant de se rendre sur les lieux.

Pour les compétences scolaire et périscolaire, certaines dépenses de fonctionnement sur la partie bâtiments écoles et garderies reviennent à la charge de la commune à compter du 1^{er} juillet 2021. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles sont déjà à notre charge. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Commune du Grand Autunois Morvan.

4. Projet brasserie

Mme DAVIS a pour projet de créer une brasserie sur la parcelle AD 99, qu'elle vient d'acquérir. Suite à sa demande, la commune accorde à Mme DAVIS, une mise à disposition de la parcelle communale AD 98, pour l'aménagement d'une entrée de parking, car il s'agit d'un accès indispensable pour le fonctionnement de l'entreprise et qui ne peut pas être réalisé autrement qu'à cet emplacement.

Tous les travaux concernant cette parcelle, seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte cette proposition.

5. Contribution communale Eclairage Public par le Sydesl

Le SYDESL exerce pour la commune la compétence éclairage public et assure ainsi l'entretien et la qualité des équipements.

La commune verse annuellement une contribution basée sur le nombre et la nature des équipements.

Pour 2021, conformément aux dispositions arrêtées lors du comité syndical du SYDESL, le 15 mars 2021, le montant de la contribution par point lumineux a évolué pour 2021.

Il est de 10 € pour le matériel neuf, 25 € pour le vétuste.

Le montant total de la contribution s'élèvera donc à 1220.00 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte cette contribution.

6. Questions diverses :

REIKI :

A partir du mois de septembre, des séances de REIKI devraient voir le jour, à la salle verte. C'est une méthode de guérison holistique extrêmement simple et agréable pour le donneur et le receveur.

Pour tous renseignements, contacter Mme Claudine WAHL demeurant à Cussy-en -Morvan au numéro de téléphone suivant : 06.84.13.03.91.

Bibliothèque :

Plusieurs animations sont prévues cet été :

- Vendredi 16 juillet 2021 de 14h30 à 17h00, « Où est Charlie », inscription gratuite, code **Celle OEC 1607**.
- Vendredi 23 juillet 2021 de 14h30 à 17h00 et jeudi 5 et 12 août 2021 de 14h00 à 16h00, « Manga en peinture », inscription gratuite, code **Celle MEP**.
- Vendredi 06 août 2021 de 14h30 à 17h00 « Rallye culture », sur les sentiers de Jeanne Baret, inscription gratuite, code **Celle RC 0608**.

Toutes ces animations se dérouleront au parc de la Roseraie. Si intempérie, celles-ci seront reportées.

Rappel inscription :

- SMS au 06.15.25.76.79 en indiquant votre nom, le nombre de participants, le titre de l'animation, la date, l'horaire et le lieu.

-En ligne sur : www.bamccgam.fr

Port du masque obligatoire

Vous pouvez consulter régulièrement le nouveau site internet « www.bamccgam.fr » mis en place afin de découvrir les offres culturelles sur l'ensemble du territoire, (Agenda en ligne, réseau des bibliothèques, animations, clubs culture, services en ligne et bien plus...). Vous pouvez également contacter Mr Eric-Emilien NAMAN au 06.15.25.76.79 pour tout autre renseignement.

A la salle verte, l'expo rétro-présent sera ouverte du 06 au 31 Août 2021 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (entrée gratuite).

La séance est levée à 20h30.